

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2014 – Convocation du 30/03/2014

Compte rendu affiché le 11/04/2014

Président de séance : Michel MATHEY

Secrétaire de séance : Ghariba AKROUCHE

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Béatrice THONY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Alain MARTIN-RABAU, Ghariba AKROUCHE, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Vincent VIVO, Sylvie MYARD.

Absents représentés

Xavier LAURE par Laurent BUFFARD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	28
Votants	23

Objet : Élection du Maire

La séance d'installation du Conseil municipal de Neuville-sur-Saône ayant été ouverte par M. Jean-Claude OLLIVIER, Maire sortant, il a été procédé à l'appel nominal de chacun des membres du Conseil municipal. La lecture des résultats constatés au procès-verbal de l'élection ayant été donnée, le Maire sortant a déclaré installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Béatrice THONY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Alain MARTIN-RABAU, Ghariba AKROUCHE, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Vincent VIVO, Sylvie MYARD.

Michel MATHEY, Doyen d'âge parmi les conseillers municipaux présents, a présidé la suite de la séance en vue de l'élection du Maire, en application de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil a choisi Ghariba AKROUCHE comme secrétaire.

Il est alors procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, aux opérations de vote dans les conditions prévues par l'article L 2122-7. Après un appel de candidature, le vote a été organisé au scrutin secret.

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- Oûi l'exposé de Michel MATHEY, Président
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le résultat des élections municipales des 23 et 30 mars 2014,
- Vu la procédure d'installation des conseillers municipaux,
- **Procède à l'élection du Maire,**
- **Constata après dépouillement des résultats suivants**

Votants

- Suffrages exprimés : 23
- Bulletin blancs ou nuls : 6
- Majorité absolue : 12

A obtenu : Mme Valérie GLATARD : 23 voix

- **Proclame** en conséquence Mme Valérie GLATARD, Maire de la commune de Neuville-sur-Saône.
- **Note** que l'intéressée a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 5 avril 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.




Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 05/04/2014
- Publication ou affichage le 05/04/2014
Valérie GLATARD, Maire.


